

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics
NV/JM/BB/ N° 20240275

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ayant pour objet de préciser la délégation du Conseil Municipal au Maire des dispositions de l'article L.2122-22 alinéas 21°, 22° et 27° du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2023PA00199 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Fouad LAOUTID, Adjoint au Maire,

Vu le marché public n°2023PA21 conclu le 29 novembre 2023 pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre - Création d'un restaurant scolaire à partir d'un bâtiment existant et agrandissement de la garderie LA FONTAINE.

Vu le changement de comptable public à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant la nécessité de confier un avenant n°1 à la société ATELIER D'ARCHITECTURE VINCENT DELSINNE, titulaire du concours restreint de maîtrise d'œuvre - Création d'un restaurant scolaire à partir d'un bâtiment existant et agrandissement de la garderie LA FONTAINE.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De signer l'avenant n°1 au marché public de prestations intellectuelles, passé en procédure adaptée restreinte avec la société ATELIER D'ARCHITECTURE VINCENT DELSINNE sise Centre Tolède 51/53 rue de l'Alcazar à LILLE (59800) pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre - Création d'un restaurant scolaire à partir d'un bâtiment existant et agrandissement de la garderie LA FONTAINE. Cet avenant a pour objet de modifier le comptable assignataire à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2^{EME} : Suite à la fermeture définitive du Centre des Finances Publiques de Marcq-en-Barœul au 1^{er} septembre 2024, il lui est substitué le Service de Gestion Comptable de Lille. Le comptable assignataire est Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Lille - 2 Boulevard de Strasbourg à LILLE CEDEX(59881). Cet avenant prend effet à compter du 1er septembre 2024.

ARTICLE 3^{EME} : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 16 OCT 2024



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Fouad LAOUTID

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240275
Objet :	Avenant n°1 au marché passé en procédure adaptée restreinte avec la société ATELIER D'ARCHITECTURE VINCENT DELSINNE pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre. Cet avenant a pour objet de modifier le comptable assignataire à compter du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215903287-20241016-D20240275-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241016-D20240275-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240275.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20241016-D20240275-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	343.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 10h24min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 10h24min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2024 à 10h24min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 10h40min07s	Reçu par le MI le 2024-10-16